

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 27 octobre 2021**

Convocation en date du 18 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mme Lucie DUGUA,

Absents représentés :

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL

Absents excusés : Mme Françoise CHASSAGNE, Mr Xavier NOVIS

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 6 juillet 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : SIGNATURE VEFA

Ce point est reporté lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

27-10-2021-1 HABITAT DAUPHINOIS : GARANTIE D'EMPRUNT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de 11 logements au Clos Guigal par Habitat Dauphinois destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété. Habitat Dauphinois a demandé un financement auprès de la Caisse des dépôts et consignations concernant la création de 4 logements locatifs d'un montant de 398 251 € et demande à la Commune d'être garant pour 24% du financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la garantie d'emprunt à 24 % du financement de 398 251€

27-10-2021-2 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir concernant les lots n°1, 3, 5 et 8 et propose la signature des avenants suivants :

Lot n°1 : Désamiantage de l'évier et des faïences non prévus au marché pour un montant de 1 800,00 € HT

Lot n°3 : Renfort de poutres supplémentaires pour un montant de 4 931,28 € HT

Lot n°5 : Remplacement de la porte d'entrée double battante par une porte automatique pour un montant de 4 763,00 € HT

Lot n°6 : Modification des portes du WC et du secrétariat, ajout d'un châssis vitré supplémentaire pour un montant de 185,00 € HT,

Lot n° 7 : Remplacement de l'isolant prévu au marché par un isolant plus épais (tableau fenêtre) pour un montant de 305,72 € HT

Lot n° 8 : Remplacement de l'isolant prévu au marché par un isolant plus épais pour un montant de 1 459,44 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature des avenants aux marchés de travaux par le monsieur le Maire.

27-10-2021-3 PROGRAMME VOIRIE : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les programmes de voirie prévus en 2019 et 2020, le Conseil Municipal, unanime, attribue les marchés de travaux aux entreprises présentant les offres les mieux et moins disantes :

- **Passage du Petit Malin :**

- Cheval-Molina pour 30 505.95 € HT

- **Route de Chezenas :**

- Moutot SAS pour un montant de 7 340.00 € HT

- **Route de la Chapelle :**

- Moutot SAS pour un montant de 1 910.60 € HT

- **Route de Maclas :**

- Cheval-Molina pour un montant de 9 053.00 € HT

- Monsieur le Maire informe qu'il convient également d'entreprendre des travaux de réfection de voirie Chemin des Clôtres et propose de retenir le devis de l'entreprise CHEVAL – MOLINA pour un montant de 11 036.25 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de réfection du chemin des Clôtres et d'attribuer les travaux à l'entreprise à l'entreprise CHEVAL - MOLINA pour un montant de 11 036.25 € HT

27-10-2021-4 REDEVANCES DOMAINE PUBLIC 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°10-11-2020-2 à 10-11-2020-5 du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2020 fixant les redevances 2021 pour les commerces ayant installé une terrasse sur le domaine public.

Afin d'apporter un soutien à ces commerces impactés financièrement par la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer une exonération de 50% sur les redevances 2021 précédemment votées, ce qui porte les redevances du domaine public 2021 comme suit :

Bar « Pause café » : 125 € au lieu de 250 €

Restaurant du Port : 85 € au lieu de 170 €

Grap'Papilles : 50 € au lieu de 100 €

Pizz 42 : 25 € au lieu de 50 €

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les montants de redevances 2021 comme énoncées ci-dessus.

27-10-2021-5 ACQUISITION PARCELLE, CHEMIN DE LA COMBE

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir la parcelle A4658, d'une surface de 94 m², aux fins d'élargir le chemin rural.

La propriétaire de la parcelle, propose rétrocéder la parcelle à la commune gratuitement, les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant la charge de la commune.

Les explications complémentaires apportées, monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition foncière.

Le Conseil Municipal, unanime, décide l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle A4658 d'une surface de 94 m², les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant à la charge de la commune et précise que la commune sera représentée pour l'établissement de l'acte notarié par Maître GIRAUD –VIALLET, 12 rue Calixte 2 à Vienne

27-10-2021-6 SIEL : REMPLACEMENT LANTERNES, RUE DE LA FONTACHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer des lanternes, rue de la Fontache.

La participation de la commune s'élève à 1 478 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le Siel aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « travaux de remplacement de lanternes, rue de la Fontache» et approuve le montant des travaux de 1 478 € HT.

27-10-2021-7 CONVENTION FOURRIERE SPA 2022-2023

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge d'accueillir les animaux contre paiement d'une prestation de 0.60 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal unanime approuve la signature de la convention avec la SPA 2022-2023.

27-10-2021-8 CONVENTION FOURRIERE SAUV 2022

Monsieur Serge RAULT propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2022, la convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 115 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2022.

27-10-2021-9 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS COMMUNAUX AU SDIS LOIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition, à titre gracieux, pour une durée de 1 an le bâtiment « la Diligence – parcelles AA170/172/173), la maison et la cour (parcelles AA174/219), situés avenue du Rhône, au SDIS de la Loire, pour effectuer des manœuvres ou formations des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la convention de mise à disposition de bâtiments communaux tels que décrits ci-dessus au SDIS de la Loire.

27-10-2021-10 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°09-06-2020-4 en date du 9 juin 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration à 14.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- au maximum, huit membres élus en son sein par le conseil municipal,
- au maximum, huit membres nommés par le maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS au nombre maximal soit 16.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 16 le nombre de membre du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

27-10-2021-11 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit ses représentants au conseil d'administration, une seule liste de candidats est présentée :

Mr Patrick HENRIOT
Mr Olivier BERAUD
Mme Véronique MOUSSY
Mme Nadine ROCHE

Mme Anne GAUTHERON
Mme Françoise CHASSAGNE
Mme Stéphanie BAJU
Mr Daniel BLANC

27-10-2021-12 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE VISIOCONFERENCE AVEC LA CCPR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention, d'une durée de 5 ans, pour la mise à disposition gratuite par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) d'équipements de visioconférence permettant une utilisation en format conférence ou en format réunion.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la convention de mise à disposition à titre gracieux par la CCPR d'équipements de visioconférence.

27-10-2021-13 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

27-10-2021-14 AVENANT AU CERTIFICAT D'ADHESION D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 août 2019 actant l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL et IRCANTEC avec les conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : décès ; accident de service et maladie imputable au service ; maladie de longue durée, longue maladie ; maternité, adoption, paternité ; maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire.

Conditions : 5.89% - franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, accident du travail et maternité

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladie grave ; maternité ; adoption, paternité, maladie ordinaire

Conditions : 1.00% - franchise de 10 jours par arrêt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déséquilibre financier du contrat groupe d'assurance des risques du personnel principalement lié au fait de l'augmentation de la gravité et donc de la durée des arrêts des agents territoriaux. De ce fait une augmentation des tarifs et une franchise de 10% sur les indemnités journalières seront appliqués pour les agents CNRACL. Aucun changement de taux n'est intervenu pour les agents IRCANTEC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouvelles conditions au contrat :
Formule tous risques, franchise 10 jours en maladie ordinaire : 6.54 %
Taux de remboursement des indemnités journalières : 90%

Le Conseil Municipal, unanime, valide la proposition d'avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel.

27-10-2021-15 ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE ADRESSE

Dans le cadre de sa compétence « Pour une mutualisation efficace des données » définie à l'article 2.2.3 de ses statuts, le SIEL-TE intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé.

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Cette application répond à plusieurs besoins : appui aux services de proximité comme les services de secours ou les livraisons, raccordement à la fibre optique.

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'adhérer à GéoLoire Adresse à compter de l'exercice 2022.

27-10-2021-16 FONDS DE CONCOURS A LA CCPR : DEVOIEMENT RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de déplacer une conduite d'eau, située rue des écoliers, du fait de la rénovation et de la mise en accessibilité de la mairie.

La compétence étant à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, cette dernière se porte maître d'ouvrage des travaux qui s'élèvent à 18 335.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un fond de concours à la CCPR à hauteur de 9 000 € pour la participation aux travaux de dévoiement de la canalisation d'eau causés par l'extension de la mairie.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le versement du fond de concours de 9 000 € à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

27-10-2021-17 PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE ET RURALE 2022 – APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet voirie 2022 programmé route de Maclas et Chemin du Grand Gabot. Le montant de ces travaux est estimé à 68 663,50 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme de voirie 2022 présenté pour un montant de 68 663,50 € HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe Voirie 2022,

27-10-2021-18 ENVELOPPE DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de dévoiement de réseau électrique, pour un montant de 3 634.42 € HT et de réseau d'eau potable chemin des écoliers pour un montant de 18 335 € HT dont 9 335 € HT est pris en charge par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Le reste à charge de ces travaux pour la commune s'élève donc à 12 634.42 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible, au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes 2022, auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite auprès du Conseil départemental de la Loire une subvention au titre des « Enveloppes départementales de solidarité en faveur des communes » du montant le plus élevé possible.

DM 2 – BUDGET COMMUNE

Dépenses d'investissement : chapitre 16 article 1641 :	+ 17 000.00 €
Recettes d'investissement : chapitre 10 article 10226 :	+ 17 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative N°2.

DM 3 – BUDGET COMMUNE

Dépenses d'investissement : chapitre 21 article 2115 :	+ 300 000.00 €
Dépenses d'investissement : chapitre 204 article 2041581 :	+ 9 000.00 €
Dépenses d'investissement : chapitre 23 article 2315 :	- 309 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative N°3.

DM 4 – BUDGET COMMUNE

Dépenses de fonctionnement chapitre 66 article 66111 :	+ 5 000.00 €
Recettes de fonctionnement chapitre 73 article 7381 :	+ 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative N°4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**

